

23 janvier 2012

Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 16 mars 2011 en vue de l'ouverture de trois crédits d'un total de 4 079 000 francs destinés à l'aménagement d'une crèche et de locaux pour les agents de la police municipale, situés rue Rothschild 27, sur la parcelle N° 4420, feuille N° 1 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, soit:

- **délibération I: un crédit de 3 866 000 francs destiné à l'aménagement d'une crèche et de locaux pour les agents de la police municipale;**
- **délibération II: un crédit de 115 000 francs destiné au mobilier et au matériel pour équiper la nouvelle crèche;**
- **délibération III: un crédit de 98 000 francs destiné au mobilier et au matériel pour équiper les nouveaux locaux de la police municipale.**

Rapport de M^{me} Maria Pérez.

La commission des travaux et des constructions, sous la présidence de M. Christian Zaugg, a étudié cette proposition lors des séances du 22 juin et du 7 septembre 2011.

Les notes de séances ont été prises par M. Jorge Gajardo Muñoz que la rapporteuse remercie pour la précision de son travail.

Rappel de la proposition

Le projet compris dans cette proposition vise à aménager le 27, rue Rothschild, dit le Centre Amat, et à y réaliser un poste de quartier pour les agents de la police municipal (APM) et une crèche qui se partageront des surfaces au rez-de-chaussée et au premier étage.

Il est utile de souligner que le Conseil administratif s'est fixé comme objectif de passer de 100 à 200 APM dans les quatre prochaines années. Le Conseil administratif s'est également engagé à mieux répondre au manque de places de crèche dans le quartier des Pâquis.

Le Centre Amat est entièrement propriété de la Ville.

Séance du 22 juin 2011

Audition de MM. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, Philippe Meylan, chef du Service des bâtiments, M^{me} Francine Koch, déléguée à la petite enfance, M. Jacques Dimier, commandant du corps des Agents de la police municipale, et M. Martin Schorr, architecte mandataire

M^{me} Koch souligne la forte demande de places de crèche dans le quartier Pâquis, où existent pourtant déjà plusieurs espaces de vie infantine. Elle mentionne, en outre, la crèche Crescendo, que la Ville gère en partenariat avec une société privée, ainsi que la crèche du Lac, située sur un flanc du bâtiment de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), mais qui aura fermé en septembre, faisant perdre 116 places dans le quartier. La nouvelle crèche du Foyer de Sécheron ne pourra absorber qu'une partie de ces places perdues et celles créées au Centre Amat viendront compenser aussi partiellement la perte subie dans un quartier qui enregistre un taux de satisfaction de la demande de placement en crèche plus bas que dans le reste de la Ville (36% contre 46% en moyenne).

Le commandant Dimier rappelle que les 100 APM actuels ont à quadriller une surface de 1650 hectares. La Ville souhaite installer 5 postes de quartier pour assurer leur mission de proximité. Actuellement, les APM affectés aux Pâquis, sont obligés de faire la navette entre deux espaces, le premier déjà installé au rez-de-chaussée du 27, rue Rothschild, en face de l'Auberge de jeunesse, et le deuxième, situé au premier étage du même ensemble, du côté de la rue Jean-Charles Amat. Le travail administratif s'en voit affecté. Les agents sont notamment obligés de doubler leur matériel, ce qui ne facilite pas leur travail.

M. Schorr, architecte, explique que le projet consiste à réduire de moitié une grande buanderie, située au rez-de-chaussée, pour permettre l'aménagement d'un local à poussettes et créer un accès à la crèche qui se développera au premier étage, où elle jouxtera les nouveaux bureaux des APM. La crèche accueillera des petits de tous âges, dont des bébés. Il souligne l'importance des travaux dont l'une des opérations maîtresses est le perçage de la dalle pour créer un nouvel escalier reliant le rez-de-chaussée au premier étage. Il faudra aussi procéder au désamiantage par étapes de certaines parties de la buanderie. Le projet prévoit également la création d'une cuisine pour la crèche et d'un réfectoire pour les APM. La cuisine de la crèche sera équipée seulement pour la mise en température des plats préparés à l'extérieur.

S'agissant du mobilier de la crèche, dont le coût est devisé à 92 593 francs, il correspond à un coût de référence de 2500 francs par place d'accueil. La crèche devrait accueillir 40 enfants.

Le commandant Dimier explique que le coût du mobilier du poste de quartier APM pourrait peut-être apparaître élevé, mais qu'il s'explique par l'augmentation du travail administratif depuis l'introduction du nouveau Code pénal.

M. Meylan se réfère au coût total des travaux estimé à 3,8 millions de francs qui ne différencie pas les deux espaces concernés par le projet. Cependant, il convient de relever que les coûts relatifs à la crèche approchent du double ceux du poste des APM.

M. Meylan termine la présentation de la proposition en précisant que les autorisations nécessaires au démarrage des travaux sont en force et que le chantier devrait durer 10 mois.

Questions des commissaires

Au sujet de l'augmentation du coût des travaux qui passent de 2,6 millions de francs en 2009 à plus de 4 millions de francs en 2011, M. Meylan explique que l'estimation donnée par le plan financier d'investissement est basée sur des données partielles du programme et des travaux à réaliser. Le percage de la dalle est une intervention lourde qu'il était difficile de chiffrer au départ. Autre intervention conséquente, la réduction de la buanderie. En outre, l'installation sur le toit du Centre Amat d'une ventilation à double flux se révélera chère et complexe, car les gaines devront traverser les 9 étages de l'immeuble. M. Meylan assure que le prix présenté dans la proposition PR-872 correspond au coût réaliste des travaux à réaliser.

En ce qui concerne une question sur le renouvellement du mobilier, le commandant Dimier explique que le mobilier actuel, notamment les tables et les éléments de vestiaire, sont anciens et inadéquats à la nouvelle organisation de l'espace. Mais les APM récupèrent tout le matériel qui peut être réutilisé.

Le crédit d'étude ne portait que sur la crèche, on peut s'étonner que, alors qu'il y a pénurie de places de crèche, on n'ait pas persisté sur le projet de crèche uniquement et qu'un poste de la police municipale soit venu se greffer sur le projet initial. Il est répondu que la cohabitation de la crèche et du poste APM est le fruit d'une négociation, dont le résultat a satisfait les deux parties qui ont dû néanmoins s'accommoder de la situation, la crèche ayant réduit les dimensions de la salle à manger et la police ayant restreint sa demande en surface de bureaux. La configuration initiale des locaux du 27 de la rue Rothschild, notamment les circulations verticales, ne convenait pas à une crèche.

Suite à la demande de commissaires de la commission des travaux et des constructions, les services ont fourni la liste exhaustive des meubles demandés

pour la crèche et le poste des APM. Il a également été demandé de départager les coûts des deux objets.

Séance du 7 septembre 2011

Un commissaire ayant été approché par des habitants qui n'ont pas été informés de la nature des travaux qui attendent le 27, rue Rothschild, une recommandation est votée à l'unanimité des membres présents:

«Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de mieux informer les locataires des immeubles concernés.»

Le Parti démocrate-chrétien regrette la rapidité avec laquelle la proposition a été traitée et annonce qu'il s'abstiendra lors du vote de la proposition. Il aurait souhaité, par exemple, que les architectes mandataires soient auditionnés.

Les autres groupes, sensibles à la problématique de la sécurité et/ou du manque de places de crèches, décident d'aller de l'avant.

Le président soumet la proposition PR-872 à l'approbation de la commission des travaux et des constructions.

Elle est acceptée par 10 oui (3 S, 3 LR, 1 Ve, 1 MCG, 2 EàG) et 2 abstentions (1 DC, 1 UDC).

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 866 000 francs destiné à l'aménagement d'une crèche et de locaux pour les agents de la police municipale, situés rue Rothschild 27, sur la parcelle N° 4420, feuille N° 1 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Sacconnex.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 866 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l’article premier, à laquelle il convient d’ajouter le montant de 200 000 francs du crédit d’étude PR-721 voté le 12 décembre 2009, sera inscrite à l’actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2013 à 2022.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l’article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l’administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 115 000 francs destiné au mobilier et au matériel pour équiper la nouvelle crèche sise rue Rothschild 27, sur la parcelle N° 4420, feuille N° 1 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l’article premier au moyen d’emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 115 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l’article premier sera inscrite à l’actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2013 à 2020.

PROJET DE DÉLIBÉRATION III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l’article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l’administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 98 000 francs destiné au mobilier et au matériel pour équiper les nouveaux locaux

de la police municipale, situés rue Rothschild 27, sur la parcelle N° 4420, feuille N° 1 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 98 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2013 à 2020.

Annexes:

- besoin en mobilier pour le nouveau poste des Pâquis
- présentation PowerPoint de la proposition (à consulter sur le site du Conseil municipal en annexe au rapport)



SERVICE DE LA SÉCURITÉ ET DE L'ESPACE PUBLICS

BESOIN EN MOBILIER POUR LE NOUVEAU
POSTE DES PÂQUIS

Quantité	Descriptif	Prix unitaire	Prix total
	Total		91003
Bureaux de agents			
19	Bureaux 120 x 80 cm	455	8645
19	Corps de bureau 2 tiroirs	570	10830
19	Chaises de travail	400	7600
11	Tableaux magnétiques 210x120 cm	550	6050
10	Meubles de rangement 120x40x100cm	1250	12500
19	Lampes de bureau	250	4750
Bureau du Chef de poste			
1	Bureau 160 x 80 cm	497	497
1	Bureau 120 x 80 cm	497	497
1	Angle de bureau 90°	150	150
1	Corps de bureau 3 tiroirs	570	570
1	Corps de bureau 2 tiroirs	570	570
1	Chaise de travail	400	400
1	Tableau magnétiques 210x120 cm	550	550
2	Chaises d'attente	400	800
2	Meubles de rangement 120x40x100cm	1250	2500
1	Lampe de bureau	250	250
Bureau du remplaçant du Chef de poste			
1	Bureau 160 x 80 cm	497	497
1	Corps de bureau 2 tiroirs	570	570
2	Chaises d'attente	400	800
1	Chaise de travail	570	570
1	Tableau magnétiques 210x120 cm	550	550
2	Meubles de rangement 120x40x100cm	1250	2500
1	Lampe de bureau	250	250
Salle de conduite			
2	Tableaux magnétiques 200x120 cm	550	1100
20	Chaises de conférence	320	6400
1	Table de conférence pour 20 personnes	1800	1800
3	Meubles de rangement 120x40x100cm	1250	3750



SERVICE DE LA SÉCURITÉ ET DE L'ESPACE PUBLICS

BESOIN EN MOBILIER POUR LE NOUVEAU
POSTE DES PÂQUIS

Quantité	Descriptif	Prix unitaire	Prix total
Cafétéria			
20	Chaises pour cafétéria	300	6000
2	Tables de cafétéria	existentes	0
Salle d'audition			
4	Chaises d'attente	400	1600
1	Table de conférence ronde pour 4 personnes	490	490
1	Tableau magnétiques 210x120 cm	550	550
Guichet			
1	Bureaux 160 x 80 cm	497	497
1	Corps de bureau 2 tiroirs	570	570
1	Armoire à prospectus	1200	1200
2	Chaises d'attente	400	800
1	Chaise de travail	400	400
1	Lampe de bureau	250	250
Divers			
15	Aménagement intérieur pour corps de bureau	180	2700